

VOTRE CONTACT

Barbara
DEGUERVILLE
03 44 06 15 07
deguervilleb@d60.ffbatiment.fr

DURÉE

0,5 jour (3 heures)

PUBLIC

Responsable, gestionnaire de paie,
comptable en charge du contrôle de
la paie du BTP ayant plusieurs
années de pratique

PRÉ-REQUIS

Avoir une expérience des techniques
de la paie et souhaiter approfondir et
perfectionner ses connaissances

COÛT

Nous consulter

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET SUPPORTS

- Alternance d'apports théoriques
et pratiques
- Un support et des documents
numérisés sont adressés à
chaque stagiaire après la visio

VALIDATION DE LA FORMATION

- Evaluation de la formation et
analyse de l'atteinte des objectifs
- Délivrance d'une attestation de
formation aux participants.

INTERVENANT

Marie MAZUEL - Formatrice

EFFECTIF

Min 5p – Max 12p

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Mettre en application les nouveautés de la paie BTP,
- Valider ses connaissances et son expérience de la paie par la résolution de cas pratiques

PROGRAMME

Garantir l'exactitude des paies

→ L'application des nouveautés de la réglementation de la paie selon la loi de la finance de la sécurité sociale et la loi PACTE

- **La loi PACTE** au 1^{er} janvier 2020 : les nouveaux seuils d'effectif et la réglementation applicable
- La modification des taux de cotisations à appliquer selon le seuil d'effectif
- Présentation du tableau pour le calcul de l'effectif mensuel et annuel
- Travailleurs handicapés : précisions sur la réforme de l'obligation de l'emploi et les déclarations en DSN
- **L'application de la DFS** (déduction spécifique forfaitaire) et la réduction générale : nouvelle application de la réduction générale (ex Fillon)
Présentation de modèles de bulletins de salaire et du tableau de suivi de la réduction annuelle
- **La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2020** : les modalités de mise en place
- **Le paramétrage de la paie**
- Frais professionnels, titres-restaurant : valeurs 2020 des limites d'exonération
- Avantages en nature : valeurs 2020 pour l'assiette de cotisations
- Plafonds sur la période de la paie – Plafond de la sécurité sociale (T1 et T2)
- Calcul du prorata du plafond en cas d'entrée et sortie en cours du mois, en cas d'absence du salarié non rémunérée (congrés payés, autres absences...) des temps partiels
- **Contributions formation et taxe d'apprentissage 2020** : les règles applicables
- **L'activité partielle** : les nouvelles règles au 1^{er} novembre 2020
- **Les points de contrôle à vérifier**
- **Les dernières informations (loi de financement de la sécurité sociale 2021)**
- Après la participation à la visioconférence, il sera adressé par mail à chaque participant(e) :
 - le support
 - les modèles de bulletins de salaire ouvrier, Etam, cadre, apprenti
 - le tableau de suivi de la réduction générale (fillon)
 - le tableau du calcul de l'effectif mensuel et annuel.